

Les travailleurs du sel discutent de comment aller de l'avant
Les travailleurs gagnent confiance dans leur
Non! à l'antisyndicalisme



- **Les activités destructrices de Stone Canyon à l'égard d'une ressource canadienne critique**
- **Stone Canyon cache-t-il ses « dirigeants » ?**

Les travailleurs du sel discutent de comment aller de l'avant
Les travailleurs gagnent confiance dans
leur Non! à l'antisyndicalisme

Suite au rejet de l'entente de principe par les mineurs à la mine de sel Ojibway à Windsor, en Ontario, les mineurs ainsi que les travailleurs à la production et les employés de bureau des deux autres unités de négociation de Sel Windsor discutent de la situation et de comment avancer. Les lignes de piquetage sont organisées pour que les travailleurs des trois unités de négociation en grève puissent faire leur horaires de piquetage ensemble, ce qui a grandement consolidé leur unité et leur camaraderie, alors qu'ils discutent en toute franchise entre eux de leurs préoccupations, de leurs questionnements et de leurs opinions. C'est leur riposte aux tentatives de la compagnie et des médias de les diviser.

Une des questions importantes qu'ils discutent présentement est l'entente de principe que les mineurs ont rejetée. Les travailleurs des autres unités de négociation n'ont pas eu à subir les mêmes concessions visant à éliminer leur ancienneté mais, pour eux, il est clair que les mineurs n'ont pas eu d'autre choix que de voter Non. Bien que chaque offre diffère, les travailleurs rapportent qu'ils peuvent constater que la compagnie les considère tous comme jetables. Ils ne permettront pas qu'on divise leurs rangs, disent-ils. Une des clauses qu'ils soulignent en particulier en considérant les offres qui leur ont été faites est celle proposée par la compagnie visant à détériorer les normes de santé et de sécurité mises en place pour prévenir les accidents de travail.



Par exemple, l'entreprise veut que les travailleurs en maintenance travaillent seuls dans la mine et à la surface. La convention actuelle stipule que ces travailleurs doivent travailler en équipe de deux. Cette clause est basée précisément sur l'expérience des travailleurs en maintenance, en particulier depuis qu'un travailleur a été aspiré dans une machine d'empilage alors qu'il la réparait. Un travailleur qui y était là par hasard est intervenu et lui a sauvé la vie. Suite à cette expérience, des clauses ont été spécifiquement ajoutées à la convention collective pour que jamais les travailleurs en maintenance ne soient laissés seuls et qu'il y ait toujours un autre travailleur du même métier en tout temps sur les lieux de travail qui les accompagne. L'entente de principe aurait éliminé cette clause et mis en danger la vie des travailleurs de la maintenance en échange d'une augmentation mineure de leur salaire. Cela montre clairement qu'aux yeux de la compagnie, la vie des travailleurs et le sort de leur famille sont négociables, ce que les travailleurs n'accepteront jamais.

Il y a plusieurs autres attaques de ce genre que les travailleurs repèrent, ce qui leur donne encore plus confiance que leur décision de ne pas accepter la convention.

Par exemple, ils rejettent la façon dont l'entreprise tente d'imposer de nouveaux échelons salariaux. Elle le fait en proposant de nouvelles catégories de travailleurs dont les échelons de travail varient selon la formation qu'ils ont eue. Cependant, les formations en question seraient laissées à la discrétion de la compagnie et les travailleurs savent que cela ne servirait qu'à tenter de les diviser.

Dans une autre partie de l'entente de principe, les dispositions existantes qui prévoient du temps syndical pour permettre à un représentant syndical d'accéder aux informations relatives à la demande de prestations de la CSPAAT d'un travailleur et de l'aider dans sa démarche seraient supprimées. Cela signifie que le syndicat serait limité dans sa capacité à aider un travailleur blessé au travail à s'orienter dans la procédure de la CSPAAT et à demander à l'entreprise de rendre des comptes sur la manière dont elle déclare les accidents du travail.

Comme ils l'ont fait tout au long de leur grève, les travailleurs de Sel Windsor ont forgé leur unité en discutant et en partageant avec franchise leurs opinions pour qu'ils soient tous sur la même longueur d'onde. Ils sont de plus en plus convaincus que leur force réside dans cette unité et ils sont plus confiants que jamais qu'ils vont tenir bon.



Les activités destructrices de Stone Canyon à l'égard d'une ressource canadienne critique

Alors que les travailleurs en grève de Sel Windsor à Windsor, en Ontario, réfléchissent aux

événements qui ont mené à la grève et aux efforts déployés par le propriétaire de l'entreprise, Stone Canyon Industries Holding Inc., pour prolonger la grève, maintenant à son sixième mois, ils se rendent compte que la compagnie joue un jeu aux conséquences destructrices pour faire le plus d'argent possible à court-terme. Alors qu'ils discutent entre eux de leurs objectifs et de ceux de Stone Canyon, ils se demandent si en fait la compagnie n'est pas mêlée à une combine de fixation des prix.

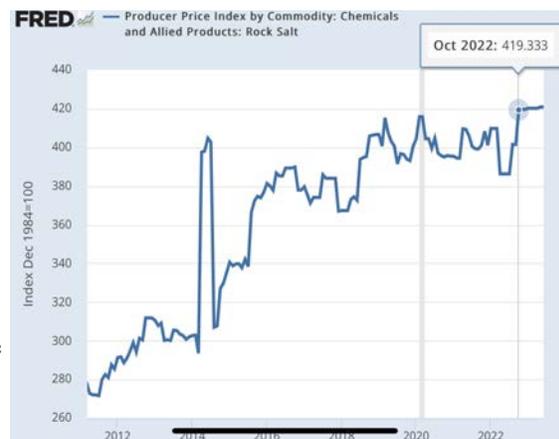
La définition de fixation des prix est « maintenir les prix à un certain niveau en vertu d'une entente entre vendeurs rivaux ». Les Canadiens ont récemment fait les frais de ce sale stratagème. Le 22 juin, Canada Bread a reconnu avoir conspiré avec Weston Foods, l'autre producteur de pain au Canada, entre 2001 et 2015 dans le but d'augmenter le prix de divers produits de pain en sac et tranché, comme le pain de sandwich, les pains hot-dog et les petits pains, un stratagème pour fixer les prix qui a aussi impliqué les détaillants Loblaw, Walmart, Metro et Giant Tiger. Au moment de cet arrangement illégal, Loblaw Companies Limited et Weston Foods étaient des filiales de George Weston Limited, une soi-disant « entreprise familiale », et Canada Bread appartenait alors à Maple Leaf Foods [1].

Dans le cas des prix du pain, ces deux monopoles de l'alimentation ont agi ensemble en tant que cartel pour que leur domination du marché se traduise par le plus de profits aux dépens des consommateurs, des entreprises et, en particulier, des plus vulnérables. Pour ce qui est des conclusions tirées de l'enquête sur ces pratiques, le Commissaire de la concurrence Matthew Boswell a affirmé : « Fixer le prix du pain – un produit de base pour de nombreux ménages canadiens – constitue une grave infraction pénale. La poursuite de notre enquête demeure l'une de nos priorités absolues. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour poursuivre en justice les personnes qui s'adonnent à la fixation des prix. » Les agissements de Stone Canyon Industries menant à la grève et pendant la grève qu'il a provoquée à Windsor méritent une enquête par ceux qui sont préoccupés par la manipulation des prix d'importants produits au détriment du public et des municipalités.

Une réduction ou une fermeture de la production de sel à la mine de sel et l'usine d'évaporation de Stone Canyon en raison d'une grève délibérément provoquée réduit l'approvisionnement global de sel provenant des exploitations minières. La réduction des stocks a pour conséquence d'augmenter le prix du sel de gemme et du sel fin dans un secteur de l'économie qui est très monopolisé, à l'avantage de Stone Canyon, celui-ci pouvant toujours maintenir ses commandes de sel dont le prix est maintenant gonflé à partir de ses autres exploitations ainsi que de celles de ses concurrents, qui eux aussi ressortent gagnants en raison des prix gonflés qu'ils peuvent demander à cause de la réduction des stocks.

Les travailleurs du sel signalent que les entreprises dont les employés sont en grève ont l'habitude d'acheter du sel à leurs concurrents afin de conserver leurs contrats avec les clients. Elles paieraient toutefois une prime pour ce sel.

Il n'y a que deux grands producteurs de sel gemme au Canada : Stone Canyon, basé en Californie, et Compass Minerals, basé au Kansas. Aux États-Unis, le troisième producteur est Cargill, basé dans le Minnesota. Le Bureau des statistiques du travail des États-Unis souligne que le prix du sel de gemme a monté en flèche de façon constante et sans précédent depuis octobre 2022, suite à une importante chute de prix en mars 2022 [2]. Mis à part le stock disponible, un des principaux déterminants pour la demande et le prix du sel de gemme sont la rigueur du climat hivernal. Par exemple, un hiver plus doux en 2022-2023 aurait fait en sorte que les



[Cliquez pour agrandir](#)

municipalités qui avaient fait des réserves de sel auraient eu des réserves en trop. Les travailleurs du sel soulignent, par exemple, que le prix du sel de piscine dans des endroits comme la Nouvelle-Écosse est maintenant à 40 dollars le sac comparativement à 10 dollars le sac par le passé.

Le seul autre producteur majeur de sel de gemme au Canada à part Sel Windsor est Compass, qui possède des installations d'évaporation à Unity, Saskatchewan (160 000 tonnes), Goderich, Ontario (130 000 tonnes) et Amherst, Nouvelle-Écosse (130 000 tonnes). Elle a également des activités à Lyons, au Kansas (capacité annuelle de 450 000 tonnes). Stone Canyon a fermé sa seule autre usine d'évaporation au Canada, à Lindbergh (Alberta), peu après avoir racheté K+S Americas, l'ancien propriétaire de Sel Windsor, en 2021. Il semblerait qu'elle fournisse actuellement du sel fin au marché canadien à partir de ses activités à Silver Springs, dans l'État de New York, mais il se pourrait aussi qu'elle l'achète à des concurrents et qu'elle l'emballage ensuite sous le nom de Sel Windsor.

Une grève provoquée

Lorsque les négociations entre la compagnie et le syndicat ont été entamées, la compagnie a fait connaître ses intentions en déposant des propositions inacceptables telles que la sous-traitance du travail syndiqué, et a retenu les services d'un cabinet d'avocats antisyndical notoire des États-Unis. Elle a clairement indiqué qu'elle ne négocierait rien si ce n'est la soumission, ce que les travailleurs ne pouvaient accepter. Si les travailleurs avaient accepté, Stone Canyon aurait pu exproprier encore plus de la valeur produite par les travailleurs qu'il ne pouvait le faire en vertu de l'ancienne convention collective, en attaquant leurs conditions de travail et en embauchant une main-d'oeuvre non syndiquée pour faire leur travail.

Ce n'est pas ce qui s'est produit parce que les travailleurs ont défendu leur dignité et ont dit Non ! Lorsque les travailleurs ne se sont pas assujettis volontairement à ces exigences et ont plutôt opté pour la grève, la compagnie et ses concurrents ont pu profiter de la réduction dans la production du sel, haussant leurs prix pour ce minéral critique, et plus la grève traîne en longueur, plus ils en profitent.

Retards intentionnels, diversions et provocations

Ce qui fait dire aux travailleurs du sel que Stone Canyon prolonge délibérément la grève est, entre autres, le fait que tout au long des négociations la compagnie a quitté la table, invoquant un prétexte après l'autre pour expliquer pourquoi elle ne pouvait, ou ne voulait, pas négocier. D'abord, elle a fait des demandes nettement antisyndicales, sachant que le syndicat ne pourrait les accepter. Puis, elle a dit ne pas pouvoir négocier parce qu'elle devait former pendant une semaine ses cadres en sauvetage minier pour qu'elle puisse rouvrir la mine, ce qu'elle n'a jamais fait.

Les menaces de l'entreprise ont provoqué une réaction de la part des travailleurs en grève dont la compagnie a profité pour les accuser de ne pas avoir respecté l'injonction du tribunal, et pour exacerber les tensions et dépeindre les travailleurs comme des hors-la-loi. La compagnie a ensuite invoqué une prétendue attaque contre un de ses cadres à la mine, une allégation sans preuves à l'appui, pour rompre les négociations avec le syndicat. Lorsqu'elle a éventuellement repris les négociations, elle n'a accepté de le faire que par courriel, ce qui a considérablement alourdi les échanges et fait traîner encore plus les négociations. Même lorsque les pourparlers avançaient avec cette méthode, lorsque le syndicat voulait revoir un détail important d'une offre patronale, Stone Canyon quittait les négociations encore une fois, cette fois sans même en aviser le syndicat et en allant directement voir les médias.

Ensuite, pour montrer qu'elle était en effet capable de négocier en personne, mais qu'elle choisissait bêtement de ne pas le faire, la compagnie a accepté de participer aux pourparlers avec un médiateur nommé par le gouvernement. Cependant, elle a refusé d'abandonner ses demandes antisyndicales, sachant très bien que les travailleurs ne sont pas d'humeur à les accepter, comme en témoigne le rejet de l'entente de principe le 26 juillet par les mineurs de la mine Ojibway.

Une autre indication que les propriétaires ne veulent pas que Windsor, en Ontario, produise du sel de gemme à pleine capacité est le fait que l'entente de principe prévoyait que la production ne serait relancée que le 14 août, un bon trois semaines et demi après l'annonce de l'entente de principe.

Des indices avant la grève

Réfléchissant aux événements qui ont précédé la grève, les travailleurs notent que depuis août 2022, les nouveaux propriétaires américains ont changé leur façon de traiter avec les travailleurs; ils sont allés à l'encontre de la convention collective et ont dit au syndicat de simplement déposer des griefs, ce qui a conduit à une accumulation de griefs que l'entreprise a ensuite utilisés pendant les négociations comme monnaie d'échange en retour de concessions.

Les travailleurs notent également qu'un jour avant que l'entreprise ne présente ses demandes inacceptables qui ont provoqué la grève, les travailleurs en congé de maladie ont reçu l'ordre de reprendre le travail, ce qui signifie qu'ils seraient alors en grève et ne pourraient plus bénéficier de 80 % de leur salaire en vertu des dispositions de leur convention collective relatives aux congés de maladie. Ils signalent également que, dans un cas, un travailleur a présenté des demandes de prestations de santé deux jours avant le début de la grève et qu'il a reçu un avis de refus de prestations peu après le début de la grève. Cela indique que la suppression des prestations le jour du début de la grève a été préparée à l'avance, étant donné que les prestations sont généralement payées par l'entreprise pour le mois entier à l'avance.

Les travailleurs rapportent également que juste avant la grève, certains clients de Sel Windsor ont été informés qu'ils devaient se procurer leur sel immédiatement car il pourrait ne plus y en avoir lorsqu'ils en auraient besoin plus tard, ce qui, si cela se confirme, montre également que l'entreprise savait que ses actions allaient conduire à une grève.

Conclusions à tirer

Tout cela amène les travailleurs à penser que Stone Canyon, qui a pris le contrôle de Sel Windsor en avril 2021, se préparait depuis un certain temps à provoquer une grève à Windsor, au lieu d'essayer de construire une atmosphère positive et mutuellement réciproque avec les travailleurs et leur syndicat.

L'entreprise a continué à extraire et à expédier du sel gemme de la mine Ojibway, bien qu'en quantités moindres, en faisant appel à des briseurs de grève parmi le personnel de direction, ce que les tribunaux ont facilité par le biais d'injonctions. Il est important de poursuivre l'exploitation de la mine pour éviter d'endommager définitivement les machines et les infrastructures, et l'entreprise ne peut pas arrêter complètement ses activités pendant la grève.

À l'usine d'évaporation de Windsor, il n'y a pas eu de production, mais les machines et les installations ont été endommagées par l'arrêt de travail. L'usine d'évaporation est très productive et son arrêt signifie que l'approvisionnement de l'Amérique du Nord en sel alimentaire et commercial est considérablement réduit.

Au début de la grève, l'entreprise a abandonné toute tentative de faire fonctionner les machines à l'usine d'évaporation. Les travailleurs soulignent que c'est probablement parce que les machines ont été endommagées par ceux qui tentaient de les faire fonctionner et qu'elles sont hors d'usage. Au lieu de négocier un accord avec le syndicat pour pouvoir reprendre la production, Stone Canyon remplit au moins une partie de ses commandes de sel fin à partir de ses activités aux États-Unis. Peu après le début de la grève, l'emballage de l'entreprise a été révisé, supprimant « Fabriqué au Canada » de l'ancienne marque de commerce afin de pouvoir importer du sel fin de l'extérieur du Canada sous la marque Sel Windsor.

Effets antisociaux de l'augmentation du prix du sel

Si Stone Canyon prolonge délibérément la grève pour manipuler l'offre et la demande et maintenir

un prix élevé du sel qui lui profite, ainsi qu'à ses concurrents, au détriment des travailleurs ainsi que des administrations municipales et provinciales et des services publics qui dépendent du sel gemme pour assurer la sécurité des routes et des trottoirs, il y a lieu de s'inquiéter sérieusement.

L'augmentation des prix du sel grève considérablement les finances publiques, car les municipalités sont obligées de payer davantage pour le sel de voirie dans les contrats des années à venir. Dans certains cas, elles peuvent même voir leurs commandes annulées – même si elles ont été acceptées au tarif de l'année précédente – car les entreprises peuvent obtenir un prix plus élevé pour leur produit à un moment où l'offre est faible, la demande élevée et l'hiver rude. Les prix élevés du sel augmentent également le prix des denrées alimentaires et d'autres dépenses de base, car le sel est utilisé à de nombreuses fins, notamment pour adoucir l'eau et traiter l'eau des piscines, sans parler de son utilisation dans les procédures médicales et les soins de santé.

Les gouvernements qui prétendent se préoccuper de l'inflation ainsi que de l'arnaque ou de la fixation des prix des ressources essentielles devraient examiner ces informations fournies par les travailleurs et vérifier si Stone Canyon tire un avantage financier de la restriction de l'offre de sel afin d'augmenter les prix en bloquant le sel canadien dans le sol aux dépens des travailleurs du sel, des gouvernements municipaux et de tous les Canadiens, et en refusant de négocier avec ses travailleurs afin de tirer profit de ses propres avantages et de ceux d'autres monopoles du sel aux dépens de l'économie et des travailleurs canadiens.

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario doit également répondre aux préoccupations de ses membres qui estiment que les rendements favorables de son investissement dans Stone Canyon en raison d'une longue grève qui a fait augmenter les prix du sel aux dépens des travailleurs et des autres sont des gains mal acquis qui ne peuvent être tolérés.

Notes

1. « Truquage des offres, fixation des prix et autres ententes entre concurrents – Types courants d'ententes illégales qui entravent la concurrence », Bureau de la concurrence du Canada
2. U.S. Bureau of Labor Statistics, *Producer Price Index by Commodity : Chemicals and Allied Products : Rock Salt*, extrait de FRED, Federal Reserve Bank of St. Louis, 27 juillet 2023



Stone Canyon cache-t-il ses « dirigeants » ?

Un examen du site web de Stone Canyon Industries Inc. révèle que la page qui présentait les dirigeants de l'entreprise n'est plus en ligne. Bien qu'un lien intitulé « Nos dirigeants » existe sur la page principale, il ne mène nulle part. Dans le passé, le lien menait à une présentation des membres du conseil d'administration et des conseillers.

Ces informations ont été utilisées pour demander aux gestionnaires, tels que ceux du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario qui siègent au conseil, de rendre compte de leur rôle dans la supervision des opérations de Stone Canyon en tant qu'actionnaire principal. Il se peut que leur page de direction soit en cours de réorganisation, ou qu'ils ne veuillent plus être tenus pour responsables de leurs actions et que ce soit une façon pour eux de se cacher. Quoi qu'il en soit, Stone Canyon a beaucoup de comptes à rendre.

